



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle Métiers
Service des Domaines - Évaluations
Adresse : Place Besagne
CS 91409
83056 TOULON CEDEX
Téléphone : 04.94.03.81.35
Fax : 04.94.03.81.86

Le 29 août 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques
du Var

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Philippe CHAZEL
Téléphone : 04.94.03.81.41
Courriel : philippe.chazel@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2019-138V1431

à
Commune de Tourettes
Mme Rouanne
Hôtel de ville BP 65
83440 Tourettes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : Délaissé.
ADRESSE DU BIEN : Place de l'horloge, Tourettes
VALEUR VÉNALE : 1.250 €

- SERVICE CONSULTANT :** Commune de Tourettes
Place de la mairie, BP 65
83440 Tourettes.
Affaire suivie par Mme Rouanne.
- Date de la consultation : 22/10/2019
Date de constitution du dossier « en état » : 22/10/2019

3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession par le consultant de délaissés.

4. DESCRIPTION DU BIEN

Commune de Tourettes

Cadastre et superficie :

Environ 15 + 5 m m à détacher du Domaine public.

Situation et nature :

Place de l'horloge, les biens à évaluer sont constitués de deux rectangles proches de 15 et 5 m respectivement à l'état de friches et en nature de plateforme plane non bâtie.

5. SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Tourettes

Situation locative : Bien évalué libre de toute occupation.

6. URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UA au PLU de la commune de Tourettes.

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du bien HT est estimée pour un montant égal à **1.250 €**.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

*Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques*

L'Inspecteur

Philippe CHAZEL

